



Communauté de communes Ambert Livradois Forez
DECISION n°2026-51
Virements de crédits de chapitre à chapitre N°1/2026 Budget 420

Vu l'article L5217-10-6 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le conseil communautaire du 30 novembre 2023 ;

Vu la délibération n°7 du 26 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 et autorisant M. le Président à réaliser à l'intérieur de chaque section du budget, tant en fonctionnement qu'en investissement tout virement de crédits de chapitre à chapitre, qui s'avèreraient nécessaires, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel ;

Considérant la nécessité de régler les frais de résiliation du compteur d'eau pour le gîte du Greta,

M. le Président de la Communauté de communes,

DECIDE

ARTICLE 1 : de procéder aux virements de crédits suivants sur l'exercice 2026 du budget Gîtes d'entreprises de la Communauté de Communes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60611-632 : Fournitures non stockables - Eau et assainissement	30.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	30.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-65888-632 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	30.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0.00 €	30.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	30.00 €	30.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		30.00 €		0.00 €

ARTICLE 2 : Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du conseil communautaire qui suit cette décision.

AR Prefecture

063-200070761-20260506-2026_FIN_051-AR
Reçu le 07/05/2026



AMBERT
LIVRADOIS
FOREZ

ARTICLE 3 : Cette décision sera inscrite au registre du Président ouvert à cet effet. Un extrait sera publié sur le site de la Communauté de Communes, 15 Avenue du 11 novembre à Ambert. Expédition en sera adressée à Madame la Sous-préfète d'Ambert.



Fait à AMBERT, le 6 mai 2026
Le Président,
Daniel FORESTIER